



**RAPPORT ANNUEL 2019
SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE
EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

SOMMAIRE

Préambule.....	Page 3
1 - L'évaluation au regard du développement durable.....	Page 4
2 - Une volonté politique de placer le développement durable au cœur des préoccupations avec un outil majeur : Le projet de territoire.....	Page 5
3 - Les actions menées qui répondent aux finalités du développement durable sur l'exercice 2014 - 2015 et les orientations prises pour les années à venir	
A - Actions, politiques publiques et programmes au regard de la lutte contre le changement climatique.....	Page 5 à 10
B - Actions, politiques publiques et programmes au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....	Page 11 à 13
C - Actions, politiques publiques et programmes au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains.....	Page 14 à 19
D - Actions, politiques publiques et programmes au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	Page 20 à 26
E - Actions, politiques publiques et programmes au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	Page 27 à 28

Préambule

La France a renforcé son engagement dans le développement durable par la révision de la Constitution, avec la Charte de l'environnement et de façon opérationnelle par la promulgation des lois "Grenelle".

C'est dans ce cadre que le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus, "le cheminement vers la durabilité" de l'action publique de la collectivité territoriale. Ce support au dialogue est donc un exercice où la collectivité territoriale, ses élus et ses services peuvent faire preuve d'innovation et de créativité pour exposer les interactions entre actions, politiques et programmes et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable.

Cette nécessité prend encore plus d'acuité depuis la COP 21 qui s'est tenue à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015 débouchant sur l'accord de Paris qui a pour objectif essentiel de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C, ce qui oblige les différents signataires à un plafonnement de l'émission des gaz à effet de serre dans les meilleurs délais même s'il n'y a pas de sanctions prévues.

Depuis 2015, notre territoire a été reconnu comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEP CV) ce qui a permis d'engager des actions vers la transition énergétique visant l'économie d'énergies et à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre par le développement d'énergie renouvelable.

Le Rapport "Développement Durable" propose, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes et d'autre part, les orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation.

1 - L'évaluation au regard du développement durable

Le cadre de référence national identifie cinq finalités pour les projets territoriaux de développement durable (article 110-1 du code de l'environnement).

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

La lutte contre les dérèglements climatiques d'origine anthropiques est un enjeu majeur, face auquel chacun est responsable. Les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant tant dans l'effet d'entraînement qu'elles peuvent avoir (bâtiment, transport...) que par les décisions qu'elles prennent au quotidien (par exemple dans le domaine de l'énergie : sobriété, efficacité, renouvelable).

- Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources

Sans la biodiversité, les milieux et les ressources, il n'y aurait pas de vie, pas d'activité. Il faut rapidement reconsidérer l'environnement pour que celui-ci ne soit plus un panier dans lequel les hommes puisent en continu selon leurs besoins. Nos activités et modes de vie reposent sur un système de ponction des ressources et de rejets de déchets non viable.

La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources se traduisent par des actions de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages, de lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols), de gestion écologiquement rationnelle des déchets, d'éducation...

- Épanouissement de tous les êtres humains

"Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature". L'article 1 de la Déclaration de Rio (1992), comme la Charte de l'environnement adossée à la Constitution Française, rappellent que cette finalité est indissociable du développement durable.

Les collectivités territoriales jouent un rôle particulier car elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations : satisfaction des besoins essentiels pour tous (logement, eau potable, santé, environnement sain), éducation et formation tout au long de la vie, lutte contre la pauvreté et contre toute forme d'exclusion, participation des habitants et des usagers...

- Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires

Recréer et renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni des générations futures et ni des territoires voisins ou lointains, est essentiel en termes de développement durable.

Cette finalité est complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain : accès à l'emploi pour tous, logement et politique foncière, urbanisme convivial et cadre de vie agréable, accès égal aux services urbains, rénovation urbaine et revitalisation rurale, solidarité intercommunale.

- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Revoir nos modes de consommation et de production non viables au profit de modes moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux, de risques sur l'environnement, sur la santé des êtres vivants est un pré-requis de développement durable.

Pour contribuer à l'épanouissement de chacun, un système économique durable, une économie verte, se doit d'orienter le progrès technique, et d'assurer une juste distribution des richesses. Quelques exemples d'actions possibles : organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution et des flux induits, économie circulaire, actions favorisant le recours à l'emploi local, promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle...

2 - Une volonté politique de placer le développement durable au cœur des préoccupations avec un outil majeur : Le Projet de Territoire

Avec 117 000 habitants, le nouvel EPCI Laval Agglomération, résultant de la fusion de la communauté de communes du Pays de Loiron et de Laval Agglomération, représente 38% de la population du département de la Mayenne, sur lequel il exerce un rayonnement en termes d'emplois, de services, de commerces et d'animation culturelle et sportive. Il regroupe désormais 34 communes sur une superficie de 686 km².

Le projet de territoire, adopté le 14 janvier 2019 par le Conseil communautaire, établit les grandes orientations pour dessiner l'avenir du territoire. À partir d'un diagnostic partagé sur les enjeux des prochaines années, les élus ont tracé le sens de la stratégie de Laval Agglomération dans ses domaines d'intervention. L'action de la collectivité comprend 4 axes complémentaires contribuant à la construction d'un bassin attractif et durable mais aussi d'un territoire de vie via une gouvernance qui s'appuie sur une démarche de performance et d'évaluation ambitieuse.

La finalité de l'intercommunalité : permettre aux communes de s'associer et de mutualiser leurs moyens afin de mener à bien des projets qu'elles ne pourraient porter seules, favoriser un maillage harmonieux et un aménagement pertinent du territoire, renforcer son dynamisme et son attractivité.

3 - Les actions menées qui répondent aux finalités du développement durable sur l'exercice 2018 - 2019 et les orientations prises pour les années à venir

A - Actions, politiques publiques et programmes au regard de la lutte contre le changement climatique

• Création d'une plate-forme rail-route

Parallèlement aux études d'aménagement du parc de développement économique Laval Mayenne et de ses connexions, le syndicat mixte a décidé d'encourager le transport de marchandises par train, en aménageant une plate-forme de transbordement de conteneurs rail-route sur la base de travaux de la LGV de St Berthevin.

En 2017, le protocole d'acquisition foncière a été signé avec Eiffage Rail Express, Laval Agglomération devenant propriétaire d'une surface de 20 ha.

L'étude d'exploitation a été lancée avec pour objectif de définir le projet d'aménagement d'une véritable plate-forme ferroviaire interrégionale du Grand Ouest, capable d'accueillir quotidiennement deux trains complets de marchandises. Par ailleurs, un comité consultatif a été mis en place pour recueillir les attentes des futurs utilisateurs (industriels et entreprises du secteur) et un opérateur de transport combiné gestionnaire de la plate-forme a été identifié.

L'étude d'exploitation a mis en évidence :

- la capacité de recevoir 2 trains entiers par jour de 720m (un train entier = 1 locomotive + 23 wagons ce qui correspond à environ 40 PL)
- la capacité à réaliser en gare de Laval les manoeuvres nécessaires pour l'entrée et la sortie des convois de la base et le stationnement des locomotives.

La concertation a été menée et le bilan approuvé par Laval Agglomération

L'étude d'impact, le porter à connaissance "loi sur l'eau", le dossier de déclaration du projet et le dossier de déclaration ICPE sont en cours ou vont pouvoir être initiés.

- **Mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial**

La sortie de nouveaux textes réglementaires en 2016 a donné aux plans climat une nouvelle dimension :

- Territoriale, identifiant l'agglomération comme animatrice de son territoire ;
- Et intégrant l'Air dans les thématiques à traiter.

De plus, la fusion avec le Pays de Loiron en 2019 nécessite d'intégrer les orientations définies par ce territoire.

Aussi, Laval Agglomération a acté par délibération du 16 septembre 2019, le lancement d'un nouveau PCAET sur son territoire. La première étape est l'élaboration du diagnostic avant la définition de la stratégie et du plan d'action qui sera co-construit avec les différents partenaires.

- **Dispositif d'aides pour les logements**

> Accession à la propriété

Depuis 2005, Laval Agglomération a développé le dispositif d'accession sociale via le PSLA (Prêt Social Local d'Accession) en le conditionnant à des critères environnementaux : limitation de la consommation du foncier et construction BBC.

En 2015, un dispositif relatif à l'accession dans l'ancien a été mis en place à titre expérimental pour 19 mois de juin 2015 à décembre 2016. Il a été prolongé jusqu'en décembre 2019 au regard des retours positifs notamment sur le volet ingénierie. Il s'agit de renforcer les leviers au service du renouvellement urbain et de favoriser la réappropriation des centre-bourgs et centre-villes, mais aussi de prévenir la fracture entre le centre historique et les nouveaux lotissements à travers la préservation du cadre de vie, une meilleure mixité sociale et intergénérationnelle.

105 dossiers ont été déposés entre juin 2015 et septembre 2019 sur des projets d'acquisition-amélioration dans l'ancien (logements antérieurs à 1974) situés en zone agglomérée. Les travaux réalisés doivent permettre d'attendre l'étiquette C après travaux ou faire gagner a minima 40 % d'économie d'énergie. Le prix d'achat moyen est de 106 000€ et le coût moyen des travaux de 47 000€. Le gain moyen s'élève à 58% d'économie d'énergie. Près de 5 millions d'euros de travaux ont été réalisés pour ces 106 dossiers sur Laval Agglomération.

Au-delà des dossiers financés, il faut noter que plus de 350 ménages ont été accueillis à la maison de l'habitat pour bénéficier des conseils juridiques, techniques et financiers.

> Amélioration des performances énergétiques

Dans le cadre de la délégation de compétences des aides à la pierre (DCAP), Laval Agglomération accompagne le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) lancé en 2013 par l'État, qui fixe les objectifs annuels attendus en matière de rénovation massive du parc des bâtiments existants, avec plusieurs priorités, parmi lesquelles, la lutte contre la précarité énergétique.

Le dispositif d'aide de l'ANAH est à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs. Il est conditionné par un gain énergétique a minima de 25% ou 40% et attribué selon les revenus du foyer ou l'engagement à un montant de loyer. L'objectif est d'aider les foyers modestes et les propriétaires bailleurs à réaliser une série de travaux visant un gain énergétique substantiel.

En 2018, 195 propriétaires occupants (dont 99 en copropriétés) et 3 propriétaires bailleurs ont été aidés, engendrant près de 3,5 millions d'euros de travaux financés.

Le coût moyen des travaux des logements individuels s'élève à 25 500€. Le gain moyen énergétique moyen après travaux est de 39% et 22 logements ont atteint la classe C.

Afin de poursuivre la démarche engagée depuis 2010, Laval Agglomération accompagne la performance énergétique des copropriétés à travers les aides de l'ANAH mais aussi des aides propres conditionnées à l'atteinte d'un gain énergétique minimal. Il s'agit de soutenir les copropriétés engagées dans la réflexion depuis plusieurs années. Le temps de la réflexion et de la décision est long et nécessite un accompagnement dans la durée pour convaincre les résidents.

Le bilan 2010/2018 :

- 21 copropriétés accompagnées, soit 54 bâtiments et 1 544 logements ;
- 5 copropriétés aidées, soit 25 bâtiments et 760 logements = 8 millions de travaux engagés, et 3,1 millions d'aides publiques.

Les temps forts 2018 :

- Visite des copropriétés Bonaparte 1 et 2 avec les acteurs de la réhabilitation du parc privé, ANAH, Etat, Laval Agglomération, Procivis,...
- Laval Agglomération fait la « Une » de la lettre de l'ANAH.

Afin d'asseoir encore davantage l'action en direction du parc existant, validée comme priorité n°1 du 4ème PLH de Laval Agglomération, un dispositif global relatif à la requalification de ce parc sera engagé à compter du 01/01/2020 pour 5 ans en direction des propriétaires occupants, bailleurs, accédants à la propriété ou encore copropriétaires. Une ingénierie conséquente accompagnera ce dispositif afin d'apporter un soutien de qualité aux ménages et tendre vers une amélioration globale et qualitative des logements aidés.

Le travail de partenariat va également être renforcé avec l'Espace-Info énergie (EIE) afin d'engager des démarches pro-actives et inciter les ménages à se renseigner et à prendre connaissance des outils et dispositifs existants. Il va s'agir par exemple d'organiser des ballades thermiques dans certains quartiers pré-ciblés en utilisant la caméra thermique en marchant, ou encore d'étudier la faisabilité et l'intérêt d'une thermographie aérienne sur tout ou partie du territoire.

- **Partenariat avec Air Pays de la Loire**

Air Pays de la Loire est une association agréée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour assurer la surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire. Elle assure les missions suivantes :

- la surveillance de la qualité de l'air par l'exploitation d'un réseau permanent de mesures fixes et indicatives, la réalisation de campagnes de mesure et l'usage de systèmes de modélisation numérique ;
- l'information du public et des autorités compétentes par la publication fréquente et réactive des résultats obtenus sous la forme de communiqués, bulletins, rapports et par son site Internet www.airpl.org;
- l'accompagnement des décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air ;
- l'amélioration des connaissances et la participation aux expérimentations innovantes sur les territoires.

En 2018, le renouvellement du partenariat entre Laval Agglomération et Air Pays de Loire a été défini dans une convention de subvention d'équipement sur 5 ans. Chaque année, la collectivité accompagne financièrement le fonctionnement de cette association. Les mesures effectuées sur le territoire permettent de suivre les évolutions des niveaux de pollution, d'alerter en cas de dépassement.

- **Accompagnement des projets de création d'unité de méthanisation**

Les élus de l'agglomération ont souhaité diversifier les différentes filières d'énergie renouvelable. Ainsi, plusieurs projets ont été accompagnés financièrement par Laval Agglomération.

En 2019, la collectivité a décidé de formaliser son aide financière en prenant une délibération en ce sens. Elle a défini les modalités d'accompagnement financier via une fiche d'aide dédiée. Cette fiche est un outil sur lequel l'assemblée communautaire et les acteurs de la filière et du territoire doivent pouvoir s'appuyer pour encadrer la cohérence des décisions.

Les bénéficiaires attendus sont les agriculteurs ou groupement d'agriculteurs dont le siège d'exploitation ainsi que l'implantation de l'unité de méthanisation, et au moins 50% de Surface Agricole Utile, sont situés sur le territoire de Laval Agglomération et les établissements d'enseignements et de recherche agricole situés sur le territoire de Laval Agglomération.

Deux types d'accompagnement sont envisagés :

- le soutien à la réalisation d'étude de faisabilité préalable à l'investissement à hauteur de 40% du montant HT de l'étude avec un plafond de 20 000 € de subvention par projet et par maître d'ouvrage.

- le soutien aux investissements de création d'unité de méthanisation agricole avec une aide de 10%, plafonnée du montant HT à 12 500 €, par tranche de 50 kW électrique de puissance arrondie à la borne supérieure, dans la limite d'une subvention d'un montant maximum de 50 000 €.

- **Aménagement énergétique des équipements sportifs d'intérêt communautaire**

De nouveaux matériels sont installés sur les équipements sportifs permettant des économies d'énergie et d'eau : Installation d'horloge ou de leds pour l'éclairage, par exemple.

Par ailleurs, le diagnostic en cours de l'état du bâtiment de la piscine St Nicolas va permettre d'identifier les travaux prioritaires à mener. D'ores et déjà, le remplacement des cellules du transformateur est prévu en 2020.

- **Dispositif Vélitul**

Laval Agglomération a mis en service, en septembre 2017, une nouvelle génération de vélos en libre-service dotés d'assistance électrique. Les nouveaux vélos sont plus confortables, plus modernes et plus maniables.

Le service Vélitul a comptabilisé 9146 locations sur l'année 2018 soit une augmentation de 7,2% par rapport à 2017. Cela représente une moyenne de 762 locations par mois. 763 locations ont été réalisées par des abonnés Vélitul annuels qui sont aussi abonnés TUL, 6666 locations par des abonnés Vélitul annuels, 1717 locations par des occasionnels à la journée et à la semaine et 30 batteries ont été louées.

La fréquentation est très disparate selon les stations Vélitul. Le réseau est équipé de 9 stations dont près de 76% de la fréquentation se répartissent sur 3 stations :

- Gare SNCF (36,5%)
- Cité Administrative (22%)
- Gare TUL (17%)

Le temps moyen d'utilisation d'un Vélitul est de moins de 15 minutes des locations (88%). Additionné au nombre de locations entre 15 et 30 minutes, nous comptabilisons 94% des locations qui ont été gratuites pour les clients sur 2018.

La station Ferrié a été inaugurée le 28 novembre 2018 en remplacement de celle d'Avesnières.

- **Aménagement de pistes cyclables ou de chemins de randonnée**

Le schéma directeur d'aménagement cyclable a été finalisé début 2019. Les enjeux retenus étaient :

- se concentrer sur les usages utilitaires/fonctionnels ;
- privilégier la desserte des zones à forts enjeux (PEM Gare, Centres Urbains, écoles, ...) ;
- intégrer la notion de chaîne de déplacement ;
- desservir des sites en tenant compte des distances maximales pour la pratique du vélo (3km et + avec vélo à assistance électrique) et au-delà rechercher les connexions possibles avec les autres modes de transport.

Pour répondre à ces enjeux, le schéma directeur s'articule autour de 3 axes.

Axe 1 : Développement de l'intermodalité

La valorisation de la multimodalité alternative à la voiture individuelle est favorable à l'ensemble du territoire, notamment pour les communes de 2ème couronne. Elle renforce l'attractivité des réseaux de transport en commun, favorise les déplacements de longue distance et résout la problématique du stationnement véhicules légers (VL) dans les centralités congestionnées.

Par exemple, cet axe comprend des parkings vélos aux arrêts de transports stratégiques, gares et pôles d'échanges, sur les aires de co-voitages.

Axe 2 : Traitement des discontinuités du réseau existant

Des interventions sont prévues sur Laval et sa première couronne pour réduire ces discontinuités.

Par exemple, des actions pour le renforcement des zones 30, et zones de rencontres, des doubles sens cyclables et de la sécurité vélo en centre-ville, sont envisagées ainsi que l'aménagement de sections fonctionnelles du chemin de halage, l'aménagement de bandes cyclables sur plusieurs voies d'entrée de ville.

Axe 3 : Développement d'un réseau intracommunal/interquartier pour l'ensemble des communes

La valorisation de la pratique du vélo au quotidien dans les communes sera accentuée avec le renforcement des zones 30 et zones de rencontres ou des doubles sens. La création de liaisons cyclables depuis les zones d'habitats vers les écoles, les complexes sportifs, les commerces, les gares et pôles d'échanges et la généralisation des arceaux de stationnements vélos au sein des équipements communaux et au droit des commerces et pôles d'échanges sont prévus.

En complément des mobilités douces pour les vélos, les cheminements piéton sont développés. La réalisation d'un chemin de randonnée d'une longueur de 1 km est programmée entre Entrammes et Forcé à l'automne 2019.

- **Diversification des énergies utilisées**

La station d'épuration s'est équipée en 2018 de panneaux solaires représentant une surface de 2600 m² dont 1000 m² sur le bâtiment de stockage des boues et 1600 m² qui couvre le bassin tampon et le toit du local dégrillage. La surface installée est optimisée par rapport aux zones d'ombre possibles. La puissance crête installée est de 234kwc pour 712 panneaux de 330w. Cela représente une production annuelle estimée à 270 000 KWh / an. Cette énergie est entièrement autoconsommée et représente 5% de besoin en électricité de la station d'épuration.

Depuis septembre 2017, Laval est la première ville de France à posséder un réseau de chaleur alimenté localement par la combustion de déchets solides de récupération ou CSR et du biogaz. Plusieurs bâtiments de Laval Agglomération sont raccordés sur ce réseau de chaleur : le bâtiment communautaire au quartier Ferrié et le bâtiment Emploi ainsi que la piscine St Nicolas.

De plus, les bâtiments du Centre initiation nature au Bois de l'Huisserie sont chauffés à l'aide d'une chaufferie bois.

Un remplacement progressif des bateaux thermiques de la halte fluviale par des bateaux électriques a été engagée depuis 2014, à raison de 2 bateaux/an, il se poursuivra en 2020.

Depuis 2016, la collecte des cartons des commerçants du centre-ville de Laval est effectuée par Alternatri53 à l'aide d'un véhicule électrique cinq jours par semaine.

Par ailleurs, en partenariat avec Territoire Énergie Mayenne, Laval Agglomération a lancé une étude de faisabilité pour l'implantation d'une station GNV (Gaz naturel pour véhicules) sur le territoire. D'autres études sont en cour pour l'installation de panneaux solaires.

- **Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEP CV)**

Laval Agglomération a été retenue comme Territoire TEP CV en 2015, orientation qu'elle a décliné sous forme opérationnelle avec l'achat de deux bus électriques et le financement d'études, avec par exemple la définition des zones prioritaires des bus pour favoriser les déplacements ou des études de méthanisation.

Par ailleurs en 2018, le territoire a bénéficié de primes CEE bonifiées pour l'ensemble des 20 communes : Près de 2 millions de travaux ont été réalisés et un montant de primes de 1.6 millions obtenues. Les travaux ont consisté à l'isolation de bâtiments publics, à la modernisation de l'éclairage public, aux changements d'huisseries, à l'intégration d'énergie renouvelable pour le chauffage.

> Mais aussi des actions au sein des services et à destination des agents

- **Incitation des agents à utiliser des modes de transports doux**

Depuis plusieurs années, Laval Agglomération rembourse 50 % des abonnements de transports en commun (bus ou train). Ainsi 48 agents sont concernés pour 2018 contre 42 agents en 2017 et 35 agents pour 2016.

Dans le cadre des déplacements professionnels, des cartes de bus sont mises à la disposition des agents.

Des vélos à assistance électrique sont à disposition des agents depuis fin 2016.

Dans le cadre des formations, les agents sont inciter à se déplacer en covoiturage par le pôle formation.

B - Actions, politiques publiques et programmes au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

- **Sensibilisation à la nature des habitants**

Depuis le 1er février 2018, Laval Agglomération a créé un pôle de sensibilisation à l'environnement dans le cadre de la mutualisation et de l'organisation des missions techniques et aménagement. Ainsi ont été mises en commun les activités du C.I.N.(Centre Initiation Nature) et les activités du service sensibilisation à la réduction et à la valorisation des déchets.

Ce pôle a pour mission de sensibiliser les habitants de Laval Agglomération autour de deux grandes thématiques :

- Les déchets : Tri et recyclage, économie circulaire et gaspillage alimentaire
- La biodiversité

Les activités du pôle touchent un large public :

- les scolaires (de la maternelle à l'enseignement supérieur),
- les enfants et les adultes dans le cadre des TAP et des ALSH,
- les enfants et les adultes dans le cadre d'associations, d'établissements publics, de maisons de quartiers...
- les habitants à travers les expositions, les activités inscrites à l'agenda, les manifestations, les portes à portes...

En 2019, les visiteurs ont pu découvrir deux expositions : « Nature en Hiver » et « Minuscule Multitude ».

Le projet de création d'une maison de la nature se poursuit avec le travail d'un cabinet d'études pour réaliser l'étude de programmation architecturale et muséographique.

- **Gestion et Prévention des Déchets**

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en régie par les agents de Laval Agglomération pour :

- les usagers disposant de bacs individuels collectés en porte à porte,
- les usagers disposant de bacs individuels collectés en points de regroupement,
- les usagers qui déposent leurs sacs à ordures ménagères dans les bacs de regroupement collectifs.

En 2018, la quantité totale d'ordures ménagères collectées sur Laval Agglomération était de 18 314 tonnes, soit une moyenne de 191 kg/hab./an. Chaque année, les tonnages baissent puisque les usagers trient leurs déchets, ce qui diminue donc le poids des ordures ménagères : la moyenne par habitant était de 267 kg/ha/an en 2010. La moyenne départementale est de 163 kg/hab/an.

En septembre 2016, Laval Agglomération a appliqué l'extension des consignes de tri. Désormais, sont collectés, en vrac uniquement dans les bacs jaunes : tous les papiers, tous les cartons, tous les emballages plastiques, tous les emballages, les bouchons et les capsules métalliques.

Le tonnage de verre est en progression : + 3.03 %.

Le ratio de verre est désormais de 33 kg/hab/an.

La collecte des multimatériaux progresse + 0.23 % et représente 66 kg/hab/an d'emballages.

Le tonnage global de la collecte sélective est en hausse de 1.15%.

Chaque année, les tonnages augmentent puisque les usagers trient davantage. En 2010, les tonnages étaient de 3 430 tonnes et en 2017, 6 340 tonnes.

- **Optimisation de la collecte des déchets par l'implantation de conteneurs enterrés**

Le programme de déploiement des conteneurs enterrés se poursuit depuis 2010.

Fin 2018, ce sont 151 sites pour plus de 500 conteneurs enterrés d'ordures ménagères, de multimatériaux et de verre.

5 sites ont été mis en service en 2018, sur l'ensemble du territoire.

Plus de 32 500 habitants sont concernés par ce mode de collecte en point d'apport volontaire qui limite les rotations de camions.

- **Opérations de broyage de végétaux et compost**

Les déchets verts, branchages, en déchetterie sont broyés par l'association d'insertion Génie cinq mois dans l'année sur les différentes déchetteries afin de permettre aux usagers d'apporter des branchages et de repartir avec du broyat qui servira pour le paillage.

Laval Agglomération a organisé deux distributions de compost en 2018 :

- le 24 mars sur les déchetteries de Laval, St Berthevin, L'Huisserie et Louvigné
- le 3 novembre, sur les déchetteries de Laval, St Berthevin, Montigné et Louvigné

En 2018, 144 tonnes de compost ont été distribuées.

- **Opérations de communication pour limiter l'étalement urbain**

En complément de l'opération "Habiter autrement", la mise en place d'un dispositif d'acquisition amélioration dans l'ancien depuis 2015 vise à :

- Redynamiser les centres bourgs/centres-villes et zones pavillonnaires antérieures à 1974.
- Réinvestir une ceinture de lotissements faiblement peuplée (faible densité et vieillissement), voire des logements vacants, situés entre l'habitat ancien et les extensions urbaines.
- Favoriser l'accès à la propriété de certaines catégories de ménages sous plafonds de ressources, à proximité des commerces et des services.
- Participer aux économies de gaz à effet de serre en limitant les déplacements et en encourageant les travaux d'économie d'énergie.

Pour illustrer ce dispositif, une première visite de site a été organisée en partenariat avec l'Espace Info Énergie (EIE) le 29 juin 2015 à Montigné le Brillant pour présenter une maison en cours de rénovation, ainsi que la démarche et les aides possibles. Afin de suivre le chantier et les bonnes pratiques, une deuxième visite a eu lieu le 23 juin 2016 et une troisième pour la fin de chantier le 29 septembre 2017. Cette dernière visite du chantier encadrée et commentée a été réalisée et un diaporama des différentes étapes de rénovation et les particularités dans la mise en œuvre, (étanchéité à l'air, matériaux pour un habitat sain, VMC double flux, ouate de cellulose...) a été présenté.

Afin d'aller jusqu'au bout de la démarche, une visite post-travaux a été organisée le 27 septembre 2019, afin d'observer la réalité du confort et des économies réalisées, mais aussi d'échanger sur le projet, les difficultés et les apports du dispositif, ou encore les améliorations à apporter.

Il est envisagé de renforcer la communication dans le futur Programme Local de l'Habitat 2019/2024, auprès des communes pour informer sur les différentes possibilités de dynamiser les centres bourgs : préemption, acquisition amélioration par un bailleur social, réhabilitation par un privé, mais aussi de mettre en valeur des opérations en cours pour limiter l'étalement urbain.

La mise en place d'un suivi du foncier en lien avec le PLUi doit être envisagée pour suivre non seulement la consommation foncière mais aussi accompagner les communes dans leur stratégie foncière.

En effet s'agissant de Laval on constate sur la période 2010-2015 une perte de population, de ménages, d'emplois et ceci malgré une consommation foncière qui reste soutenue. Les autres communes de la 1^{ère} couronne restent attractives une artificialisation qui s'est poursuivie. La consommation foncière est restée élevée (75,84 hectares de 2009 à 2017 tous motifs confondus (activité, habitat, mixte) ces dernières années. Le nouveau PLUi qui sera adopté fin 2019 a pris en compte ce constat et a proposé des orientations plus restrictives en terme de consommations de surface agricole.

> Mais aussi des actions au sein des services et à destination des agents

- **Préservation des ressources en eau**

L'utilisation de produits bio éco-label est déployée pour l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Réduire les consommations d'eau est une préoccupation permanente des agents : après le changement du programmeur d'arrosage du terrain en herbe du stade le Bassier, une étude est en cours pour l'installation d'un dispositif de récupération des eaux pluviales sur ce site.

- **Dématérialisation**

Les courriers, particulièrement pour le pôle recrutement, sont envoyés par courriel. La procédure de dématérialisation de la gestion des stagiaires est mise en place dans tous les services depuis juillet 2019.

L'envoi des convocations et des documents pour les séances des commissions, des bureaux et de conseils communautaires se font par voie dématérialisée. Cette demande s'inscrit dans la politique globale de réduction du nombre d'impressions et de photocopies et de suppression des envois postaux.

Les demandes de subvention pour le sport sont dorénavant en téléchargement sur le site Internet de Laval Agglomération.

C - Actions, politiques publiques et programmes au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains

- **Mise en accessibilité**

> Arrêts de bus

Dans le cadre de ses obligations réglementaires et afin d'offrir un service de qualité pour tous, Laval Agglomération travaille à la mise en accessibilité de ses arrêts de bus.

> Véhicules de transport en commun

L'AGGLOMÉRATION A DÉPLOYÉ DANS UN PREMIER TEMPS FIN JUILLET 2018 SON SYSTÈME D'INFORMATION VOYAGEUR ET D'AIDE À L'EXPLOITATION PAR LE BIAIS :

- **Écrans d'information voyageurs** : visualisation de ligne, de la direction, du prochain arrêt, d'informations complémentaires (déviations, perturbations, etc.)
- **Annonces sonores** sur des haut-parleurs externes et internes : ligne, direction, prochain arrêt...

et dans un second temps, sa billettique durant les vacances de la Toussaint 2018 avec la mise en place d'une carte sans contact. Cela a nécessité l'envoi de près de 20 000 cartes à l'ensemble des abonnés TUL.

L'ensemble de ces nouveaux services ont été bien accueillis par les usagers et fin 2018, le réseau enregistrait environ 24 000 voyages/jours.

> Adaptabilité de l'habitat

Pour favoriser un maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, l'agglomération en tant que délégataire des aides à la pierre soutient le financement des travaux d'adaptabilité : installation de monte-escaliers, rampe, aménagement de la salle de bains...

En 2018, 38 projets ont été aidés pour un coût de travaux de près de 8 000€. 16% des dossiers relèvent du GIR6, 65% du GIR 5, 11% du GIR 4. 8% des ménages disposent d'une carte d'invalidité.

- **Accompagnement de la mobilité des personnes en situation de handicap**



Dans le cadre du renouvellement de la DSP Transport, le service adapté pour personnes à mobilité réduite n'a pas été intégré dans son périmètre, considérant que ce service serait traité dans le cadre d'un marché distinct.

Le souhait de sortir le service de la DSP a été dicté par les évolutions de ces dernières années, où :

→ Le profil des clients a changé : de nombreuses demandes émanent de personnes âgées ou vieillissantes.

→ La demande des usagers s'accroît sur l'accompagnement.

L'objectif premier est d'orienter les personnes vers le réseau des lignes régulières dès que cela est possible notamment en leur permettant d'être accompagné gratuitement dans leur déplacement afin de les sécuriser.

Si ce n'est pas le cas, un véhicule est envoyé au domicile du demandeur.

Le nombre de demandes d'entrée dans le service ne cesse d'augmenter. À la fin 2018, le service comptabilise 807 inscrits dans le service, 74 personnes sorties du service (décès,

déménagement...), 195 dossiers en cours de traitement (dossier d'inscription envoyé, en attente de RDV...). Le service a reçu 191 personnes physiques et 1588 appels téléphoniques.

- **Adaptation des outils pour une culture pour tous au Théâtre**

Sous l'impulsion de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Pays de La Loire, un projet accessibilité a été réalisé au Théâtre. Les grands principes d'action sont :

- Penser l'accessibilité de l'établissement de manière globale (diversité des handicaps, l'ensemble des activités, etc.)
- Mobiliser l'équipe et le public
- S'inscrire dans une démarche partenariale
- Planifier le projet.

L'équipe a suivi une formation sur l'accueil des personnes en situation de handicap qui lui permet d'accompagner et de programmer des spectacles adaptés :

- Spectateurs à mobilité réduite : le Théâtre et l'Avant-Scène sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Spectateurs sourds et malentendants : la salle Barbara Hendricks au Théâtre et la salle de l'Avant-Scène sont équipées d'une boucle magnétique. Certains spectacles très visuels et sans paroles sont naturellement accessibles. Les spectacles identifiés comme adaptés sont listés dans la programmation. Le spectacle « Dévaste-moi », par exemple, est un récital chanté en langue des signes française (LSF), et sous-titré. Le spectacle « Les enfants c'est moi » bénéficiera d'une adaptation en LSF.
- Spectateurs aveugles et malvoyants : certains spectacles peu visuels sont naturellement accessibles : prédominance du texte sur la scénographie ou les concerts.

- **Accompagnement des évènements sportifs**

> Fonds d'Aide à l'événementiel sportif

Le FAES est un soutien financier apporté aux clubs sportifs pour l'organisation d'événements sportifs d'envergure nationale ou inter-régionale se déroulant sur le territoire. C'est ainsi que 26 manifestations sportives ont été soutenues par Laval Agglomération pour un montant de dotation de 47 634 €.

> Fonds d'aide au sport de niveau national

Un soutien financier existe pour accompagner les associations sportives évoluant au niveau national, hors catégorie professionnelle. Il participe aux projets de développements des clubs sportifs USL Basket et Futsal en lien avec l'utilisation du futur équipement « Espace Mayenne ». En 2019, 20 clubs sportifs ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 95 613€.

- **Soutien aux événements culturels**

Le transfert de la compétence enseignement artistique de la Ville de Laval à l'agglomération est effectif depuis le 1er septembre 2017 avec des tarifs uniques pour tout le territoire.

La collectivité soutient financièrement, par exemple, les nuits de la Mayenne, le festival « Le Chainon manquant » et « Arts scéniques et Vieilles dentelles ». Elle accompagne également l'association 6par4, diffuseur de musiques actuelles sur le territoire ainsi que l'Office de Tourisme.

- **Lutte contre l'habitat indigne**

À compter du 1er janvier 2017, Laval Agglo a conclu une convention partenariale avec le Conseil départemental de la Mayenne pour agir sur deux types d'actions : la lutte contre l'habitat indigne, et contre l'habitat très dégradé. L'objectif est d'adopter une politique commune au niveau départemental et assurer une meilleure coordination.

Cette convention permet à Laval Agglo d'une part, d'exercer une maîtrise d'ouvrage déléguée afin de poursuivre le suivi individuel et de traiter directement les dossiers tout en veillant à la diffusion mutuelle des informations, et d'autre part, de majorer l'aide départementale pour les travaux réalisés par les propriétaires.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs oeuvrant pour la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé est assurée.

Le prestataire SOLIHA est missionné au cas par cas afin de réaliser un diagnostic technique, une évaluation thermique des logements ainsi qu'un point sur la situation sociale du ménage. Cela permet d'identifier les principales difficultés, le degré de dégradation du logement et de déterminer les actions à engager pour rendre celui-ci décent, dans les normes d'habitabilité (élaboration d'un programme prévisionnel de travaux). Cette convention précise l'engagement financier sur le suivi de 45 dossiers « Habitat indigne et/ou très dégradé » pour trois ans. La participation financière de Laval Agglomération est fixée à 20 % du coût forfaitaire (850 € HT) de chaque dossier. Ce qui représente un montant de 2 550 € HT par an, pour 15 dossiers. Des aides directes peuvent également être attribuées, sous conditions, pour la réalisation des travaux par les propriétaires.

À compter du 01/01/2020, Laval Agglomération reprendra ces dossiers en direct dans le cadre de son opération globale de requalification du parc existant. Toutefois, les partenariats tissés avec les acteurs sociaux notamment, seront maintenus afin d'accompagner les ménages tant sur le volet habitat que social lorsque le besoin est prégnant.

À ce titre, la participation de Laval Agglomération au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) permet d'assurer ce partenariat.

- **Partenariat avec les associations d'insertion pour des prestations de services :**

- > **Collecte des cartons**

- L'association ALTERNATRI assure la prestation de collecte des cartons des commerçants du centre ville de Laval, depuis octobre 2014, chaque matin dans le cadre d'un marché d'insertion. L'association a également assuré la collecte des cartons du marché de Noël.

- Chiffres 2018 :

- 302 collectes
 - 180 tonnes de carton collectées, contre 166 tonnes en 2017.

- > **Collecte des papiers de bureaux**

- Alternatri met à disposition des agents de l'agglomération, deux boîtes pour trier d'un côté le papier blanc et de l'autre le papier coloré. Cette collecte a permis de valoriser, 4 tonnes de papier et carton en 2018. Le Pays de Loiron avait également mis en place une collecte avec Alternatri qui se poursuit en 2019.

- > **Broyage des déchets verts en déchetterie :**

- L'association d'insertion Génie réalise le broyage des déchets verts dans six déchetteries. 61 prestations ont été réparties de mars à décembre (arrêt de juin à septembre) sur les déchetteries de Laval, St Berthevin, Montigné, Louvigné, Louverné, L'Huisserie et Bonchamp. Le broyat est soit repris par l'administré, s'il le souhaite, soit conservé par Génie, soit remis dans les bennes de déchetteries.

- > **Collecte des caissons Emmaüs:**

- Des caissons Emmaüs sont installés dans chacune des déchetteries. Les tonnages sur l'ex-territoire de Laval Agglomération en 2018 ont augmenté de 29% (137 tonnes).

- **Dispositif argent de poche destiné aux jeunes de 16-18 ans des communes de l'agglomération**

Le dispositif argent de poche est géré par le contrat de ville de Laval Agglomération depuis 2005. Il permet aux communes qui forment ce territoire de proposer des mini-chantiers à leurs jeunes pendant les vacances scolaires. La rétribution des jeunes est de 15 € pour 3 h de chantier. C'est souvent pour eux une première expérience de travail et l'occasion de participer à l'amélioration de leur cadre de vie dans une démarche citoyenne.

En 2018, 3 833 places ont été proposées à 710 jeunes (dont 49 % de filles). Le coût total de la rétribution s'est élevé à 57 495 €.

Parmi les chantiers proposés, quelques exemples :

- L'Huisserie : peinture sur transformateurs
- Laval : création de décors pour "la plage" de l'été 2018
- Châlon du Maine : une fresque à l'école

Au cours de l'année 2018, les élus des 14 communes du Pays de Loiron ont été rencontrés dans le cadre de la préparation de la fusion avec Laval Agglomération. Objectifs communs : optimiser les pratiques quant à l'organisation des chantiers. En effet, à partir de janvier 2019, le dispositif concerne les 34 communes.

- **Programme de réussite éducative**

Initié et soutenu dans le cadre du Contrat de Ville de l'agglomération lavalloise, ce programme est mené par le CCAS de Laval pour les enfants de 2-16 ans et leurs familles, scolarisés ou résidant à Laval. Il vise à donner leur chance aux enfants qui présentent des signes de fragilités sur le plan scolaire, social, sanitaire ou éducatif en proposant un accompagnement individualisé, impliquant les parents et prenant en compte leurs difficultés de manière globale.

Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant. Dès la sollicitation du programme PRE, l'information à la famille est systématique. Celle-ci signe alors une autorisation et participe, avec l'ensemble de l'équipe, à la mise en place du parcours de l'enfant. L'équipe pluridisciplinaire comprend la famille, le directeur de l'école, l'assistante de service social, l'accueil de centre de loisirs ou le pôle ados si l'enfant fréquente la structure et les intervenants qui accompagnent l'enfant au quotidien (psychologue, accompagnateur scolaire. Les professionnels du PRE font les démarches conjointement afin que le parent devienne autonome et qu'il puisse se sentir à l'aise dans les différentes démarches qui concerne l'enfant.

Les domaines d'intervention du PRE sont :

Famille et parentalité

- >> accompagner les familles dans leur fonction parentale.
- >> cafés-parents, rencontres individuelles et collectives...

Santé

- >> favoriser l'accès aux soins et renforcer la prévention dans le domaine de la santé.
- >> soutien aux démarches pour favoriser l'accès aux soins (médecine générale, bilan orthophonique, suivi psychologique, ophtalmologie...).

Scolarité

- >> faciliter l'accès aux actions d'accompagnement à la scolarité.
- >> accompagnement individuel ou collectif.

Loisirs

- >> favoriser l'accès aux activités socioculturelles et éducatives, hors temps scolaire.
- >> découverte et inscriptions pour des activités culturelles, artistiques, sportives.

438 enfants ont bénéficié du PRE depuis sa création en 2007. En 2018, 151 parcours ont été suivis : 3 % de 2-6 ans, 72 % de 7-11 ans, 24 % de 12-16 ans, 1 % de plus de 16 ans ainsi que leur famille.

56.7 % des enfants vivent avec un seul parent.

75 % des enfants accompagnés sont en primaire (61 % l'an dernier). 78 % sont domiciliés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

68 nouveaux enfants ont ainsi intégré le dispositif en 2018.

Sur 32 enfants sortis sur la période, 17 d'entre eux ont eu des objectifs totalement atteints - pour 11 d'entre eux objectifs partiellement atteints (cause déménagements ou autres). Pour 10 situations une solution vers des dispositifs de droit commun a été proposée ; l'idée étant de pouvoir construire un parcours avec l'enfant afin qu'il puisse trouver une solution en dehors du PRE.

Le Contrat de Ville apporte un soutien financier à ce programme avec 105 000 € (dont 85 000 € sur des crédits Etat CGET et 20 000 € sur des crédits spécifiques Ville de Laval.). La CAF accompagne le volet parentalité pour un montant de 16 000 € et le Conseil départemental pour 4 050 € chaque année.

- **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté par la Caisse d'Allocations familiales qui en assure l'animation et le secrétariat et qui propose aux professionnels et bénévoles des formations spécifiques. Le contrat de ville participe au soutien des ateliers mis en oeuvre sur la Ville et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires en permettant le renforcement des équipes sur ces moments-clés. Les ateliers se déroulent hors temps scolaire, au moins 2 fois/semaine dans les centres sociaux ou les écoles.

L'orientation des enfants se fait en accord avec leurs parents et en lien avec les enseignants. Cet accompagnement scolaire est destiné :

- aux enfants et aux jeunes (du primaire au collège) qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de l'appui et des ressources nécessaires pour leur permettre de s'épanouir et réussir à l'école ;
- aux parents de ces enfants.

En mobilisant des stratégies diversifiées, l'accompagnateur à la scolarité met l'accent sur l'importance de la régularité et de l'organisation du travail personnel et sur la méthodologie.

Il encourage le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir et s'attache tout particulièrement à renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire. Il travaille à valoriser l'estime de soi des enfants et des jeunes.

L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole. Il offre aux parents un espace d'information de dialogue et d'écoute visant à leur donner les outils nécessaires pour mieux suivre eux-mêmes le travail de leurs enfants, les doter d'une meilleure connaissance de l'Ecole, les familiariser avec un vocabulaire et des activités de type scolaire. L'accompagnement à la scolarité devient ainsi un moyen privilégié pour rendre les codes de l'école compréhensibles aux parents.

Mais aussi des actions au sein des services et à destination des agents

- **Amélioration des conditions de travail des agents**

10 visites de postes ont été réalisées sur l'année 2018 et cinq documents uniques d'évaluation des risques professionnels ont été réalisés.

Une trentaine de prêts de matériels informatiques ergonomiques ont été réalisés pour améliorer les conditions de travail des agents.

Une démarche de prévention des troubles musculo-squelettique a été engagée de janvier 2016 à mars 2017 au sein du service collecte des déchets et déchetteries qui, au regard du bilan santé et sécurité, apparaît comme prioritaire. L'intervention d'un ergonome et une participation active des agents au diagnostic ergonomique a permis d'établir un plan d'actions pour l'amélioration des conditions de travail, la réduction du nombre d'accidents de travail ainsi que de la pénibilité et donc des maladies professionnelles.

Au cours de l'année 2018, le marché « équipements de protection individuelle » a été renouvelé.

- **Emploi de personnes en situation de handicap au sein de la collectivité**

En 2018, 42 agents sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé, soit un taux d'emploi de 8,14 %. La collectivité respecte l'obligation réglementaire des établissements de plus de 20 ETP salariés qui doivent comprendre 6 % de personnes en situation de handicap dans leur effectif total.

- **Renouvellement du parc de photocopieurs des collectivités dans le cadre d'un groupement d'achat.**

Une partie du parc de photocopieurs est régulièrement renouvelée afin d'intégrer de nouveaux photocopieurs numériques disposant de caractéristiques techniques permettant une réduction du volume sonore (en db) et des consommations électriques.

D - Actions, politiques publiques et programmes au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

- **Mutualisation entre Laval Agglomération et les communes de son territoire**

> Un nouveau schéma de mutualisation 2019-2020

Le code général des collectivités territoriales dispose que toute intercommunalité, afin d'assurer une meilleure organisation des services, à chaque début de mandat, doit établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Cette obligation s'applique également à toute nouvelle structure de coopération intercommunale à fiscalité propre, ce qui est le cas de Laval Agglomération suite à la fusion entre la Communauté de communes du Pays de Loiron et Laval Agglomération, au 1^{er} janvier 2019.

Un nouveau schéma a donc été rédigé en 2019 et a vocation à s'appliquer seulement deux ans, c'est-à-dire jusqu'à l'adoption d'un nouveau schéma suite aux élections municipales de 2020.

Ce schéma de mutualisation 2019-2020 s'inscrit dans la continuité du projet de territoire adopté en janvier 2019 et des schémas existants sur les deux anciens territoires. Il prend également en compte les volontés des communes du nouveau territoire fusionné de donner un nouvel élan à la solidarité communautaire et à l'accompagnement des communes dans l'exercice de leurs compétences.

> Un nouveau pacte fiscal et financier

La fusion entre deux intercommunalités impose de rediscuter des modalités de la solidarité financière entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Un nouveau pacte financier et fiscal a ainsi été réfléchi sur le nouveau territoire dont les orientations seront validées par les instances communautaires en fin d'année 2019.

L'objectif principal du pacte financier et fiscal est de répartir les ressources entre l'EPCI et ses communes membres et de mobiliser les différents types d'outils au service de la solidarité communautaire ainsi que les critères de répartition. Il a été pensé de façon globale à partir d'une conception partagée des enjeux du territoire et de la solidarité qui en découle. Ce temps d'étude fut l'occasion de réinterroger les flux financiers entre les communes et l'EPCI et d'envisager la refonte de l'ensemble des outils : l'Attribution de Compensation (AC), la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), les fonds de concours, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et la mutualisation.

> Formalisation de relations bilatérales entre la ville de Laval et Laval Agglomération

Une clarification de la prise en charge de manifestations communes entre la ville de Laval et Laval Agglomération, à destination des agents, a été menée en fin d'année. En effet, la cérémonie des vœux aux agents, la lettre d'information aux agents, la cérémonie des médaillés, les rencontres des cadres, sont organisées en commun. Elles sont pilotées par la communication interne au sein de la Mission Performance mutualisée. Pour optimiser le nombre d'intervenants dans l'organisation pratique et le suivi financier de ces opérations, une convention entre les deux collectivités a été rédigée.

Dans le même optique les services concernés par le portage du courrier interne, à la ville de Laval et à Laval Agglomération, se sont rapprochés. Une expérimentation de circuits communs de portage est réalisée depuis le 11 septembre 2017. Celle-ci a été pérennisée par conclusion d'une convention de prestation. La mutualisation de services supports administratifs entre la ville de Laval et Laval Agglomération est donc finalisée par rapport aux prévisions du schéma de mutualisation adopté en 2015.

> Services techniques et d'aménagement

Celle des services supports techniques s'est également terminée avec la création de trois nouveaux services communs pour le pilotage stratégique, administratif et financier des missions techniques, d'aménagement et environnementales : "Direction générale adjointe Services Urbains et Infrastructures", "Direction générale adjointe Aménagement Environnement" et service "Stratégie environnementale".

> Mutualisation du pilotage et du suivi administratif et financier des affaires culturelles

Au moment du transfert de compétence "enseignements artistiques", le Directeur des Affaires Culturelles de la ville de Laval a été mis à disposition de Laval Agglomération pour suivre l'ensemble des dossiers "culture" communautaire. Dans les faits, cette mise à disposition n'est pas suffisante car on constate que le suivi financier des dossiers culturels communautaires est assuré par la responsable financière de la ville au sein de la DAC et que le suivi administratif est encore réalisé par la Directrice Sport Tourisme (suivi de la commission Culture Sport Tourisme notamment) mais également par un agent de la Ville de Laval. La fusion avec la Communauté de communes du Pays de Loiron, au 1er janvier 2019, va venir amplifier cette situation. En effet, cette fusion implique la création d'une direction Sport Tourisme, rattachée aux Affaires Culturelles, la création d'un septième pôle au CRD, la création d'un service "saison culturelle du Pays de Loiron" et la bibliothécaire intercommunale du Pays de Loiron viendra rejoindre celle de Laval Agglomération, rattachées toutes deux directement au Directeur des Affaires Culturelles. Partant du constat, il est proposé de créer un service commun, en mutualisant les fonctions de pilotage des dossiers culturels et ceux liés au tourisme et au sport, de compétences communautaires, intégrant le suivi financier et administratif.

> Accompagnement des communes dans l'exercice de leurs compétences

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire et du schéma de mutualisation, les élus rencontrés ont exprimé un besoin en termes d'assistance et de conseil. Ainsi, fin 2016, une offre de services ponctuels à destination des communes a été adoptée. Celles-ci attendent une aide juridique et technique pouvant revêtir la forme d'une étude particulière, d'un conseil, ou la mise à disposition de modèles. L'assistance juridique et informatique est opérationnelle via les compétences regroupées au sein de la DGA Ressources mutualisée.

Au 1er janvier 2018, Laval Agglomération a recruté, pour 3 ans, un conseiller en énergie qui aide les élus des 19 communes membres (hors Laval). Ses missions sont les suivantes :

- suivi et analyse des consommations d'énergie et d'eau : bâtiments et éclairage public
- gestion et optimisation des contrats de fourniture d'énergie
- expertise technique (rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage) sur l'aspect énergie d'un projet : rénovations ; bâtiments neufs ; implantation d'énergies renouvelables (ex: étude de faisabilité photovoltaïque, bois énergie, solaire thermique...) ; renouvellement d'équipements technique (chauffage, éclairage, ventilation...)
- sensibilisation des élus, agents et usagers des bâtiments

En outre, est actuellement en réflexion l'accompagnement des communes dans la recherche de financements sur des projets municipaux divers.

- **Politique tarifaire sociale pour le réseau de transport en commun :**

Laval Agglomération a mis en place une politique tarifaire sociale dans le cadre du réseau TUL. Ainsi, il existe un abonnement PASS + de 15 €/mois au lieu de 25 € selon les conditions de ressources, un abonnement PASS C+ de 2,10 €/mois pour les bénéficiaires de la CMU. En parallèle, il existe également un abonnement préférentiel pour les jeunes de – 26 ans et les demandeurs d'emploi. Pour les personnes invalides, voyageant sur les lignes régulières, l'abonnement ACCES est gratuit.

En 2018, 15 658 voyages PASS +, soit 0,2 % du volume total de voyages payants, ont été effectués ainsi que 1 772 448 voyages avec PASS C+ soit 19 % (en augmentation constante chaque année).

Concernant les voyages gratuits, l'abonnement ACCES a permis 310 032 voyages soit 57 % du volume des voyages gratuits.

- **Activités de médiation**

Le GLEAM (Groupement Local d'Employeur des Agents de Médiation) a été sollicité par les services de Laval Agglomération pour intervenir dans les bus ou dans le cadre de la mise en place de conteneurs enterrés, de la distribution du compost...

294 visites (représentant 617h) ont été réalisées en 2018 pour le service mobitul

2224 h ont été réalisées sur le réseau

- **Réseau de transports en commun sur les 20 communes de l'agglomération**

L'ensemble des 20 communes bénéficient du réseau de transport en commun. Pour les communes ne bénéficiant pas de desserte par les lignes régulières un service TULIB a été mis en place notamment sur les communes de la seconde couronne. Le service est assuré du lundi au samedi de 7h30 à 19h sur réservation préalable par téléphone ou sur le site Internet jusqu'à une heure avant le départ. Le service comprend une prise en charge sur un arrêt non desservi par une ligne classique à un arrêt de rabattement sur une ligne de bus régulière.

Le service a été modifié lors du dernier renouvellement de la DSP afin d'être harmonisé sur l'ensemble des communes. Le nombre de trajets possible sur une journée a été réduit afin de permettre un meilleur taux de groupage. Enfin, certains horaires ont été interdits aux scolaires de façon à privilégier les déplacements par les lignes régulières mises en oeuvre à leur intention.

Le service Tulib a enregistré 42 803 réservations sur l'année 2018 et transporté 50 877 usagers soit une augmentation des réservations (+6,1%) et des usagers (+9,7%) par rapport à l'année dernière.

- **Déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de l'agglomération**

Le déploiement de la fibre optique entamée en 2011 permet à Laval Agglomération de posséder un territoire innovant en renforçant son attractivité et en améliorant la compétitivité de ses entreprises grâce à des infrastructures de communications numériques de qualité.

Fin 2019, Laval Agglomération sera la première agglomération moyenne en France, à être 100% raccordable au Très Haut Débit, permettant ainsi de renforcer la qualité de vie et l'attractivité résidentielle en supprimant la fracture numérique territoriale des habitants de Laval Agglomération, grâce au déploiement homogène d'un réseau de fibre optique dans l'ensemble des communes.

Le raccordement se poursuit à un rythme qui permettra d'atteindre l'objectif fixé.

- **Accompagnement santé assuré par le Contrat de ville**

L'accès au droit et à la citoyenneté est une composante essentielle du pilier cohésion sociale, inscrit dans le contrat de ville de l'Agglomération lavalloise. Des actions spécifiques se sont développées sur les quartiers concernés au plus près de la population. Environ 296 entretiens ont eu lieu lors des permanences juridiques gratuites dans les locaux du Contrat de Ville et à la maison de quartier de Saint Nicolas. La juriste du Contrat de Ville a également assuré 81 accueils de groupe au Palais de Justice ce qui représente 1 415 personnes et 53 interventions dans les établissements scolaires.

Domaines d'interventions :

- Accès au droit auprès des jeunes et éducation à la citoyenneté
- Accès au droit auprès des professionnels
- Accès au droit auprès des particuliers

Des actions innovantes ont été mises en place afin de travailler sur des thématiques spécifiques, droit de la famille, discrimination, harcèlement, droit des femmes. C'est le cas du défi citoyenneté, du festival du film judiciaire, des reconstitutions de procès, d'ateliers juridiques en direction de jeunes et d'adultes des quartiers.

Des actions pertinentes s'adressent notamment aux professionnels, afin d'être le plus efficient possible et éviter la perte de droit : permanences de primo accueil, permanences téléphoniques en destination des professionnels, modules de formation sur des thématiques d'accès au droit : droit de la famille, discriminations, violences conjugales, droit des femmes...

Des actions de proximité permettent une approche globale et complémentaire avec les différentes structures et partenaires du contrat de ville. Les permanences d'accès au droit sont des permanences de primo accueil, elles permettent d'identifier le problème et d'évaluer les difficultés pour la mise en place d'un accompagnement auprès de différents professionnels.

- Accompagnement « Emploi » : Plie, Mission Locale, pôle emploi, autres
- Accompagnement « Santé » : Chargée Mission santé Myriam Oumarjal
- Accompagnement « socio-juridique », emploi : CIDFF Mayenne
- Accompagnement « Victime » : Adavip 53
- Accompagnement « social » : CCAS, Épicerie sociale..

- **Accompagnement santé assuré par le Contrat de ville de l'agglomération**

Il est assuré par l'agent de développement santé du contrat de ville (infirmière de profession) pour des personnes isolées et en difficulté et souvent en non demande ; il s'agit donc de gagner leur confiance pour ensuite aborder les questions de santé.

Le Contrat de ville de l'agglomération de Laval a inscrit dans sa convention-cadre la mise en oeuvre d'un Conseil Local de Santé Mentale. C'est un espace de concertation et de coordination rassemblant sur un même territoire tous les acteurs concernés par la santé mentale. Il permet une réflexion partagée, une culture commune, un diagnostic sur les questions de santé mentale pour aboutir à des actions concertées. La pleine participation des citoyens, usagers ou non, est recherchée activement; le CLSM se veut en effet un espace de démocratie locale.

- **Activité du PLIE :**

Laval Agglomération porte depuis 2001 le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dispositif qui, sur le territoire de l'agglomération, met en oeuvre, avec tous les partenaires concernés, des parcours d'insertion pour conduire vers l'emploi durable des personnes qui en sont éloignées.

Le PLIE bénéficie, pour financer ses actions, de crédits en provenance du Fonds Social Européen à hauteur de 279 000 euros par an sur la période 2015-2017.

Le dispositif PLIE naît d'un diagnostic territorial partenarial et s'appuie sur un protocole d'accord signé entre l'Etat, le Conseil Départemental et Laval Agglomération qui fixe les objectifs et orientations qu'il doit poursuivre sur la période 2015-2018.

L'objectif général du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est d'améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes exclus du marché de l'emploi en mettant en oeuvre des parcours individualisés visant leur insertion sociale et professionnelle durable.

Ainsi, ce protocole d'accord prévoit que le PLIE doit proposer un accompagnement renforcé de 600 personnes par an (dont 200 nouvelles) et doit permettre le retour à l'emploi durable de 50% d'entre elles (soit 100 par an). Dans ce cadre, il met en place un programme d'action permettant à la fois d'accompagner les publics vers l'emploi et de lever leurs freins.

En 2017, le PLIE a accompagné 648 personnes dont 223 nouvelles. 896 contrats de travail signés et 170 entrées en formation. 139 personnes ont retrouvé un emploi durable (contrat de plus de 6 mois ou CDI).

Typologie du public :

- 67,2% sont bénéficiaires d'un minima social
- 51,2% sont issus des quartiers prioritaires
- moyenne d'âge 39 ans
- 42,3% sont des hommes
- 86,1% ont un niveau inférieur ou égal au CAP
- 26,4% vivent dans des familles monoparentales avec des enfants à charge.
- 39% ont un permis et un véhicule.

21 projets ont été soutenus sur les thématiques accompagnement des publics, formation, soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique, résolution des freins à l'emploi et relation avec les entreprises.

- **Chantier d'avenir**

Impulsé par Laval Agglomération, le «chantier d'avenir» permet le recrutement de 20 personnes éloignées du marché de l'emploi par an, en emplois d'avenir, pour réaliser des travaux dans les communes. Depuis le début en 2014, 54 personnes ont été recrutés et 67 chantiers réalisés. En 2018, 20 personnes ont travaillé sur le projet chantier d'avenir dont 14 nouveaux. Parmi eux, 10 sont sortis du projet en 2018 dont 5 en emploi.

- **Semaine Laval Emploi**

La troisième édition de la semaine Laval Emploi a eu lieu du 15 au 19 octobre 2018. Elle a concentré sur une même semaine 11 opérations permettant de traiter les questions d'emploi sous différents aspects, de promouvoir l'économie Mayennaise et les filières porteuses.

En terme de fréquentation :

Soirée d'ouverture : 110 personnes.

Rdv Emploi : 1 800 personnes.

Rdv mobilité : 117 personnes.

Rdv emplois indépendants : 74 personnes.

Rdv métiers techniques et scientifiques au féminin : 273 personnes.

Rdv métiers numérique : 62 personnes.

Les métiers du commerce : 110 personnes.

Les métiers de la fibre : 70 personnes.

Les métiers d'accueillants familiaux : 42 personnes.

L'industrie du futur: 187 personnes

Soirée de clôture – Elles osent! 120 personnes

Au total, près de 3 000 personnes, 150 entreprises et 80 partenaires (emploi, formation, médias...) ont participé à la semaine Laval Emploi.

Plus de 800 opportunités d'emploi, de nombreuses offres de formation et de contrats en alternance ont été présentés.

En termes de résultats, plus de 140 personnes ont pu retrouver un emploi à l'issue de cette semaine.

- **Espaces emploi**

Laval Agglomération a mis en place 5 espaces de proximité (Saint Berthevin, Bonchamp, Laval Pommeraiès et Laval Saint Nicolas , quartier Ferrié).

Ces espaces sont des lieux ouverts et accessibles à toutes personnes recherchant un emploi (inscrits ou non à Pole Emploi) qui permettent :

- d'accéder aux outils numériques de recherche d'emploi.
- d'avoir accès aux offres d'emploi du territoire.
- d'obtenir des conseils sur sa recherche d'emploi.
- d'être orienter vers les personnes compétentes pour traiter une problématique.

Du 1er janvier au 31 décembre 2018, 1654 personnes différentes ont fréquenté les espaces emploi de Laval Agglomération pour un total de 6080 visites en augmentation de 13% sur un an.

629 contrats ont été signés

109 entrées en formation ont été enregistrées.

- **Bâtiment Laval Economie Emploi**

Le regroupement sur un même site des acteurs du développement économique et de l'emploi permet d'apporter un meilleur service, plus lisible, plus efficace à l'ensemble des chercheurs d'emploi et facilite les coopérations entre les acteurs de l'emploi et du développement économique.

Le bâtiment regroupe 12 acteurs de l'emploi et du développement économique du territoire juste à côté d'une agence pôle Emploi.

Le bâtiment Laval Économie Emploi vient renforcer la cohérence et la lisibilité des acteurs de l'emploi au profit des chercheurs d'emploi et des entreprises : Agence de développement économique, Services Emploi et Contrat de ville de Laval Agglomération, la Mission Locale, Fongecif, Partage, l'école de la 2ème Chance, l'Ascape, Id Interim, Gem 53, Actim Medicoop, APEC juste à côté d'une agence Pôle Emploi.

Cette opération immobilière est le prolongement des actions menées par Laval Agglomération pour rapprocher toujours plus les chercheurs d'emploi et les entreprises. Les rendez vous de l'emploi et la semaine Laval Emploi poursuivent la même démarche : faire travailler ensemble les acteurs de l'emploi et les entreprises pour favoriser le retour à l'emploi des actifs du territoire.

- **Mutualisation des équipements sportifs d'intérêt communautaire**

Les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont mis à la disposition des clubs des 34 communes de Laval Agglomération et le partenariat entre le district de la Mayenne et la collectivité reste en vigueur après la fusion, il permet une gestion optimisée de cette mise à disposition.

Mais aussi des actions au sein des services et à destination des agents

- **Participation financière prévoyance**

La collectivité participe financièrement à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents (maintien de la rémunération et/ou invalidité et/ou décès). La participation mensuelle a été augmentée de 12 € à 14 € brut par agent de droit public et de droit privé, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, et ce dans la limite de la cotisation.

- **Participation financière et animations**

Les agents ont accès à des aides financières, à des activités et sorties, via le Comité des Œuvres Sociales des Employés Municipaux ou Cosem et par le Comité national d'action sociale ou CNAS.

E - Actions, politiques publiques et programmes au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- **Mise en place d'une politique d'achat public avec des clauses d'insertion**

> Mobitul

Dans le cadre du renouvellement de la DSP Transport, le service adapté pour personnes à mobilité réduite n'a pas été intégré dans son périmètre, considérant que ce service serait traité dans le cadre d'un marché distinct avec pour objectif de mieux répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite, en restant dans une enveloppe budgétaire équivalente à celle actuelle. Le souhait de sortir le service de la DSP a été dicté par les évolutions de ces dernières années, où :

→ Le profil des clients a changé : de nombreuses demandes émanent de personnes âgées ou vieillissantes.

→ La demande des usagers s'accroît sur l'accompagnement.

Après réception du dossier, un entretien individuel a lieu afin de caler avec la personne ses besoins en déplacement. L'objectif premier est d'orienter les personnes vers le réseau des lignes régulières dès que cela est possible notamment en leur permettant d'être accompagné gratuitement dans leur déplacement afin de les sécuriser.

Le nombre d'usagers du service au basculement (en 2016) était de 237 inscrits.

Le nombre de demandes d'entrée dans le service ne cesse d'augmenter. À la fin 2018, le service comptabilise 807 inscrits dans le service, 74 personnes sorties du service (décès, déménagement...), 195 dossiers en cours de traitement (dossier d'inscription envoyé, en attente de RDV...). Le service a reçu 191 personnes physiques et 1588 appels téléphoniques.

> Les clauses d'insertion dans la DSP Transport

Dans le cadre de la nouvelle DSP Transport, LAVAL Agglomération a intégré une clause d'insertion dans le contrat.

Keolis s'est engagé à faire réaliser 4600h/an par du personnel en insertion.

- **Achat de bus label Origine France Garantie**

LAVAL Agglomération poursuit sa démarche d'achat avec l'accord cadre passé pour la fourniture des bus pour le réseau de transport. Ainsi, les bus achetés sont de marque Heuliez, filiale du groupe Iveco qui a décroché le label Origine France garantie pour l'ensemble de sa gamme d'autobus. Les autobus sont fabriqués sur la base Iveco Bus au Rorthais (79).

- **Des outils de communication innovants**

« Industrielle attitude », c'est l'ouverture sur le monde de l'entreprise dans des secteurs très variés de l'industrie, de **la communication, des services ou de l'environnement**. Du 20 mars au 7 avril 2017, 45 entreprises de l'agglomération et du département ont participé à cette manifestation pilotée par l'Office de tourisme de Laval Agglo. Elles ont accueilli près de 1 600 visiteurs. Des curieux, mais aussi des personnes en recherche d'emploi, en formation ou insertion. « Industrielle attitude », c'est aussi et surtout, une porte ouverte pour visiter les entreprises du territoire et découvrir le patrimoine industriel.

- **Convention cadre avec la Chambre d'agriculture**

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire, du développement économique et de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre

de vie, Laval Agglomération souhaite inscrire la préservation et la pérennisation de l'agriculture comme enjeu important dans la planification territoriale.

Cette réflexion a mené à des actions prioritaires parmi lesquelles la création d'un groupe de travail « agriculture » au sein de Laval Agglomération qui a été réuni 2 fois en 2019 afin de définir de premières pistes de travail.

Afin d'activer ces démarches un partenariat a été engagé avec la Chambre d'agriculture à travers la signature d'une convention-cadre 2018-2020.

> Mais aussi des actions au sein des services et à destination des agents :

- **Démarche de certification**

Depuis le 1er janvier 2017, le service des eaux de Laval Agglo gère la distribution d'eau potable et l'assainissement collectif et non collectif du territoire. Cela concerne au total 37 000 abonnés. Ce transfert de compétence s'accompagne de nombreux engagements.

La qualité du service rendu, la prévention des risques et la maîtrise des coûts constituent des enjeux importants. Aussi, le service des eaux s'est engagé dans une démarche de certification dans les domaines de la qualité, de l'environnement et de la sécurité. La première étape de ce projet consistera à mettre en oeuvre un système de management de la qualité avec un objectif de certification ISO pour 2020.

- **Réduction des déchets**

Très attentive à l'impact environnemental de ses productions mais aussi à la préservation de la santé des collaborateurs la ville de Laval a supprimé au 1er septembre 2019 tous les supports plastiques (gobelet, assiettes, tasses...) utilisés pour les différentes réceptions et inaugurations qu'elle organise. Ainsi, environ 10 000 pièces plastiques seront supprimées par an.

Le service Assemblées a également éliminé tous les dossiers papier des conseils municipaux et commissions. Les coûts et volumes des consommations papier ont été divisés par deux.